

File

**SECRET**

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 78  
SECRET/79/Add.2  
1er novembre 1957

PARTIES CONTRACTANTES

**Français seulement**

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXXIII

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Les délégations de la France et de la République Fédérale d'Allemagne ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXXIII et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la délégation  
de la République Fédérale  
d'Allemagne  
le 25 octobre 1957

Signé au nom de la délégation  
de la France  
le 25 octobre 1957

Résultats des négociations engagées au titre  
de l'article XXVIII en vue du retrait de  
concessions reprises dans la Liste XXXIII et  
négociées primitivement avec la France

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE XXXIII  
(REPUBLIQUE FÉDERALE D'ALLEMAGNE)

A. CONCESSIONS A RETIRER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur
1203-exC	Graines de fleurs, à l'exclusion de celles présentées en emballages individuels d'un poids unitaire de 50 g ou moins et expédiées par envois individuels de moins de 25 kg:  importées à la suite de contrats de multiplication, dans les conditions fixées par le Gouvernement Fédéral .....	Franchise

D. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS NE FIGURANT  
PAS DANS LES LISTES EN VIGUEUR

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits actuellement en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
1203-C- ex 3 (tarif 1953)	Graines de trèfle égyptien (Trifolium alexandrinum)	15%	5%
1203-B- ex 3 (tarif 1951)			